



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

Syndicat des Enseignants de l'UNSA - 17 rue Julia -
13005 Marseille - 04 91 61 52 06

Lettre académique du SE-Unsa

(collèges-lycées)

octobre

1 - « Refondation de l'école » : où en sommes-nous ? La « refondation », le mot exprime une ambition, celle de « donner de nouvelles fondations ». Ce n'est pas rien surtout lorsqu'il s'agit de « refonder » une aussi grande maison dans laquelle travaillent douze millions d'élèves et un million de professionnels de l'Education. Certains diront que la mission relève de l'impossible tant la tâche est immense, tant le système éducatif français est parcouru de mouvements et d'idéaux contradictoires, d'intérêts divergents, des regards croisés et antagonistes. Pourtant l'école française, même si celle-ci conserve de sérieux atouts, a un besoin urgent de se « refonder », de se « rénover », de se moderniser, de s'adapter à des situations nouvelles pour gagner en efficacité, en cohérence, en équité et en démocratie.

Le temps de la refondation sera forcément un temps long même si l'exigence de la réforme impose des temps beaucoup plus courts. Il faudra toutefois, pour que l'école se démocratise, que l'ensemble des personnels participe aux changements, s'approprie les évolutions et que se dégage un consensus autour de quelques principes fondamentaux : celui du socle commun de compétences, d'une formation complète et entière pour les futurs enseignants, du refus du décrochage scolaire, d'un enseignement de qualité pour tous. Le Se-Unsa et l'Unsa Education participent pleinement au processus de « refondation de l'école » sans a priori mais sans concession, expriment parfois leurs réticences et leurs divergences sur certains sujets tout en avançant des propositions. Ils conservent néanmoins à l'esprit que rien ne serait plus dommageable aussi bien pour les élèves, pour les enseignants que pour le système éducatif, que rien ne change, que tout demeure figé. La dégradation alors poursuivrait au détriment de tous, au profit d'aucun... Qui pourrait penser que l'immobilisme puisse être un espoir ?

2 - Quels changements pour 2013 ? - Les premières mesures.

Le projet de loi de programmation et d'orientation devrait être présenté en conseil des ministres le 12 ou le 19 décembre prochain. Le Se-Unsa et l'Unsa Education ont réclamé qu'un calendrier social soit enfin arrêté et rendu public, traitant des mesures sur le court et le moyen terme. Les nouveautés annoncées pour la rentrée 2013 ne peuvent s'improviser et se décréter ! Ils ont également demandé que vienne enfin le temps des personnels.

Les propositions retenues par le gouvernement pour la rentrée 2013 :

- **Formation initiale** : Ouverture des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE), intégrées à l'université. Elles devront rétablir une entrée progressive dans le métier et assurer une formation professionnalisante. Nature et place des épreuves du concours de recrutement en discussion. Mise en place de pré-recrutements.
- **Priorité à l'école primaire** : Scolarisation des moins de 3 ans dans des conditions adaptées dans les territoires en difficulté - Plus de maîtres que de classes dans les écoles des territoires en difficulté en CP/CE1 dans un premier temps - Évolutions pédagogiques : devoirs faits à l'école, évaluation formative, redoublements réduits.
- **Rythmes scolaires** : Semaine de 4 jours et demi à l'école primaire. Nouvelle organisation de la journée éducative de l'élève : accompagnement des élèves dans des activités péri-scolaires, développement de la pratique culturelle et sportive, accompagnement aux devoirs, mise en place de projets éducatifs territoriaux.
- **Education prioritaire** : Abandon de la labellisation au profit de « l'aide personnalisée aux établissements » : différencier, dans le cadre de leur contrat d'objectifs, les moyens en fonction des spécificités territoriales, sociales et scolaires de chacun des établissements. Affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés sur la base du volontariat en leur accordant de meilleures conditions de travail.
- **Voie professionnelle** : Complémentarité entre les formations en apprentissage et celles sous statut scolaire. Définition de la carte des formations préparée par les régions en dialogue avec l'Etat.
- **Ambition numérique** : Lancement d'un plan d'équipement de toutes les écoles en très haut débit. Formation des enseignants. Production de contenus. Création d'un service public de l'éducation numérique (soutien scolaire)
 - **Orientation** : Mise en œuvre du service public régional de l'orientation. Maintien des COP dans l'Education nationale.
 - **Gouvernance** : Création d'un «Conseil des programmes», chargé de redéfinir le socle commun et de veiller à la cohérence entre programmes et socle. Création d'une instance indépendante d'évaluation de l'école.

Tous les commentaires du Se/Unsa sur ces sujets sur : <http://www.se-uns.org/spip.php?article5039>

3 - Postes dans l'enseignement supérieur (postes Crpe et Prag) :

(note de service n° 2012-103 du 3-7-2012) : Les emplois du second degré ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur sont pourvus par des fonctionnaires relevant du ministère de l'Éducation nationale et appartenant au corps des professeurs certifiés, agrégés, PLP ou PEPS. La publication des postes vacants ou susceptibles d'être vacants se fait sur le site galaxie pour la rentrée de septembre 2013 (<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/emplois>)

[publies.html](#)). Les enseignants adressent directement leurs candidatures aux établissements de leur choix avant le 30 octobre 2012 (pour la 1^{ère} campagne).

Les établissements de l'enseignement supérieur déterminent le calendrier et les modalités d'examen des candidatures. Ils sont libres de la procédure de sélection. Ils communiquent ensuite au ministère les résultats de leur sélection. Le candidat classé en première position doit confirmer à l'établissement son acceptation de rejoindre son poste dans un délai fixé. Un candidat qui ne répond pas le délai imparti doit être considéré comme renonçant à son affectation. Par ailleurs, le recrutement dans le supérieur prime sur les résultats éventuels d'affectation en second degré suite à mutation.

4 - Requalification STI2D : des avancées :

Le SE-Unsa avait écrit directement au ministre pour l'alerter sur la façon dont était menée l'opération de requalification des enseignants de STI. Le SE-Unsa a obtenu des garanties pour un meilleur respect des collègues. Dans une circulaire aux recteurs, le ministère apporte des précisions sur les droits des enseignants concernés. La circulaire fait quelques rappels utiles qui répondent aux demandes du SE-Unsa :

Ni l'affectation ni l'ancienneté de poste des enseignants n'ont à être modifiées. Le texte précise même que l'opération ne doit pas donner lieu à des « bouleversements » des services.

Concernant la requalification elle-même, le ministère affiche une volonté de prendre en compte la gestion humaine du dossier :

- ce sont bien les collègues qui choisissent leur option et personne d'autre. Ce choix s'effectue « au regard de leurs compétences et de leurs aptitudes » ;
- les situations individuelles devront être étudiées par les DRH des rectorats et les IPR ;
- les collègues bénéficieront d'un droit à une formation « en tant que de besoin » pour s'adapter au changement ;
- le ministère s'engage à ouvrir la possibilité de changer d'option dans le courant de l'année prochaine. C'était une demande forte du SE-Unsa, pour éviter que la précipitation exigée cette année ne pénalise les collègues.

Cette circulaire est donc un point d'appui pour résister aux pratiques inacceptables que l'on a pu constater sur ce dossier. Les représentants académiques du SE-Unsa vont agir auprès des recteurs pour veiller à son application.

5 - Pétition contre le jour de carence :

L'Unsa a porté cette revendication auprès de M. Lebranchu, dès les premières audiences et dans les instances Fonction publique. C'est donc dans la suite de ces interventions que l'Unsa a participé à l'intersyndicale où a été élaborée la lettre intersyndicale pour la suppression du jour de carence. En effet, face à l'injustice de cette mesure que nous a léguée le précédent gouvernement, c'est une décision très attendue. Pour sa part, l'Unsa Education relance une pétition à ce sujet pour remettre ce dossier sur le devant de la scène vis-à-vis du gouvernement. Signer en ligne : <http://petitions.unsa-education.org/>

6 - Stage EPS à Aix-en-Provence

Le SE-Unsa, deuxième organisation syndicale dans le monde de l'éducation, défend depuis longtemps déjà une conception humaniste de l'EPS qui s'appuie sur le développement des habiletés motrices, se détache de l'unique finalité sportive de compétition, participe à la formation du citoyen et prépare

l'adolescent à la gestion de sa vie physique d'adulte. Faire valoir auprès du ministère une vision pour cette discipline c'est aussi exiger des évolutions fortes : un CAPEPS n'est pas un CAPES et le statut des professeurs d'EPS est bien moins avantageux que celui des certifiés (nombre d'heures de cours, rémunération des heures supplémentaires ...).

Pour plus d'égalité : l'intégration des professeurs d'EPS dans le corps des certifiés, est-ce une des solutions ? Afin d'évoquer tous ces sujets un stage aura lieu le jeudi 29 novembre au CREPS d'Aix-en-Provence (accueil-café à 9h, stage de 9h30 à 16h30). Il sera animé par Cécile Sors-Carcenac (responsable académique EPS) et par Yann Chandivert (responsable national EPS pour le SE-Unsa).

Le contenu du stage est le suivant :

- Les textes : collèges, lycées, lycées professionnels et nouveau DNB
- Le professeur d'EPS : statut (vers la certification ?), la formation, les TZR, évolution de carrières
- L'expérience sport l'après-midi
- L'UNSS : Les propositions du SE-Unsa
- Le syndicalisme en EPS
- Questions diverses

La participation à un stage de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence à plein traitement. Pour être autorisé à s'absenter, il suffit de transmettre sa demande à son chef d'établissement un mois avant la date du stage.

7 - Pour la revalorisation de l'ISOE :

Réunions, dossiers, rencontres...les enseignants consacrent de plus en plus de temps aux tâches liées au suivi et à l'orientation des élèves. Ces activités sont censées être indemnisées par l'Isoe (indemnité de suivi et d'orientation des élèves). Force est de constater que, depuis quelques années, ces missions se sont considérablement alourdies. La création des entretiens individuels, les dossiers à remplir, les réunions diverses sont venus s'ajouter au temps de travail des enseignants.

Pourtant, le montant de l'Isoe, dont l'évolution est indexée sur le point d'indice Fonction publique reste, comme lui, désespérément bloqué depuis 2010. Pas un centime de plus. Tous les enseignants du 2nd degré touchent la part fixe de l'indemnité et les professeurs principaux ont en plus une part variable dont le taux varie selon la classe. Pour enfin reconnaître cette nouvelle charge de travail, le SE-Unsa revendique :

- la revalorisation de la part fixe de l'Isoe
- l'augmentation de la part variable versée aux profs principaux et l'alignement de l'Isoe des terminales générales et techno sur les autres classes d'orientation ;
- le versement de l'Isoe aux personnels qui en sont privés alors qu'ils effectuent des missions de suivi et d'orientation (CPE, documentalistes...).

Pour le SE-Unsa, la revalorisation du métier d'enseignant passe par une meilleure reconnaissance des tâches qui le composent. La réévaluation de l'Isoe en fait partie. Soutenez cette revendication, signez la pétition ! (sur le site du Se/Unsa : <http://www.se-uns.org/spip.php?article4757>)

8 - Contractuels, le Se/Unsa vous interroge pour mieux vous défendre !

Vous êtes enseignant ou CPE contractuel, cette rentrée est encore compliquée pour vous ! Beaucoup d'entre vous ont contacté le SE-Unsa pour dénoncer les pratiques des rectorats et nous avons fait le maximum pour vous aider. Nous avons dorénavant besoin d'une vision plus générale de la situation pour pouvoir intervenir au niveau national. Plus nous aurons de réponses, plus nous serons crédibles au ministère pour faire entendre la voix des contractuels pour qu'enfin vos droits soient respectés ! Bien sûr, les résultats seront anonymés. Merci donc de bien vouloir consacrer 10 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire. Et n'hésitez pas à faire passer à vos collègues contractuels ! répondre à l'enquête sur le site du Se/Unsa : <http://www.se-uns.org/spip.php?article4971>

9 - AVS : professionnalisation du métier d'accompagnant : une nouvelle étape franchie

Le SE-Unsa a assisté à la conférence de presse qui a officiellement installé le groupe de travail consacré à la « professionnalisation des accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap » le mardi 16 octobre. Mme Carlotti, ministre déléguée en charge des personnes handicapées et Mme Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, ont présenté la lettre de mission de ce groupe qui devrait rendre ses travaux en mars 2013.

Les deux ministres ont rappelé que la fonction d'AVS, telle qu'elle existe aujourd'hui, repose sur un statut extrêmement précaire sans réelle qualification ni cadrage. Il est urgent de la faire évoluer vers un vrai métier d'accompagnant. Selon Mme Carlotti, « ce rôle doit être regardé dans tous les moments de vie et tous les lieux où évoluent les jeunes en situation de handicap », « dans le temps scolaire et extra scolaire » a ajouté Mme Pau-Langevin.

Le groupe de travail devra recenser les besoins et réfléchir à la formation des personnels. La ministre a rappelé qu'il y avait besoin d'intervenants formés avec des statuts sécurisés, d'où la création d'une véritable profession pérenne. Par ailleurs, il a été rappelé l'importance de créer des passerelles entre l'Education nationale et les services médico-sociaux. « C'est un engagement pour toute la société » a ajouté Mme Carlotti, qui prendra le temps de la concertation nécessaire avec tous les ministères. Elle n'a malheureusement pas souhaité prendre d'engagement pour la mise en place des nouveaux métiers d'accompagnant pour la rentrée 2013.

Cinq séances de travail auront lieu d'ici la mi-mars, avec une cinquantaine de membres d'associations, d'organisations syndicales et des parlementaires. Beaucoup de questions sont en suspens. Le SE-Unsa, qui milite depuis longtemps pour la création d'un vrai métier d'accompagnant, s'engagera activement dans ces échanges pour la pérennisation des missions.

10 - Congrès du Se-Unsa à Marseille en avril 2013 :

Grand moment de la vie de notre organisation, c'est grâce à nos adhérent(e)s que nous pourrons faire de cet événement un succès. Vous pouvez aider à l'organisation de ce moment d'échanges. Nous vous précisons comment y contribuer lors de notre conseil syndical du vendredi 23 novembre. N'hésitez pas à t'inscrire pour y être invité(e) ! (La convocation donne droit à autorisation d'absence).

<http://sections.se-unsa.org/13/spip.php?article693>

11 - Stages Mutations :

Le Se/Unsa organisera des stages sur Aix et Marseille pour préparer les mutations inter académiques. Nous vous transmettrons les dates de ces stages dans quelques jours.

12 - Lecture, les collègues nous conseillent

- Lire ou relire : Paul Robert, « La Finlande : un modèle éducatif pour la France ? » (*Les secrets de la réussite. Éditions ESF, 148 p., Paris, 2009*). Au moment où en France, on parle de « refondation » de l'école, il n'est peut-être pas inutile de relire cet ouvrage de P. Robert, une étude qui est le résultat de plusieurs voyages d'étude en 2006 et qui a été réactualisée en 2009. On y lira comment, la Finlande est passée d'une école très élitiste dans les années 1960 à une école pour tous dans les années 80. La mutation a duré une bonne quinzaine d'années et il a fallu surmonter de nombreuses réticences...
- « La note sensible » de Valentine Goby, (édition folio, 2002) : histoire d'une femme arrivée à Paris pour y enseigner l'anglais, histoire d'une rencontre, d'une amitié profonde et d'une déchirure sur fond musical. Une histoire sensible écrite avec beaucoup de finesse.

Bien à tous,
Philippe PEYRONNIN
Responsable académique
Collèges/lycées